



Mairie de Mouchin

Département du Nord
Canton de Templeuve

PORTAIL FAMILLE

Chers parents,

Vous nous avez déposé le dossier d'inscription aux services municipaux (cantine et/ou garderie).

L'adresse mail que vous nous avez communiqué servira à la fois à la réception des factures ainsi qu'à l'inscription de votre (vos enfants) en cantine et en garderie (uniquement pour les enfants de l'école Camille Desmoulins).

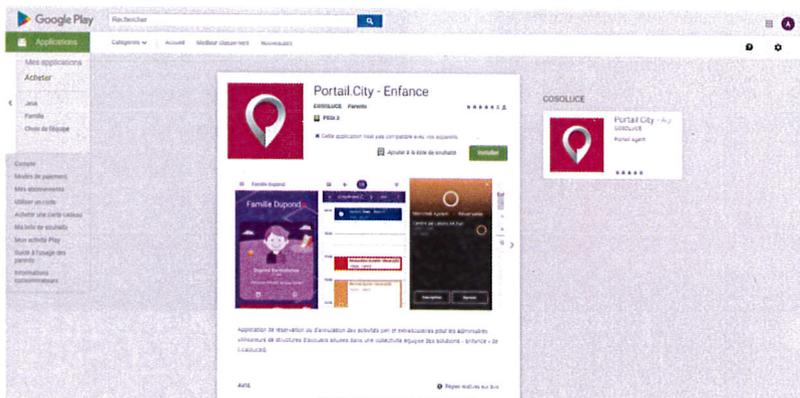
Attention, une seule adresse mail par famille sera reconnue, si vous essayer de vous connecter au portail avec une autre adresse mail cela ne fonctionnera pas.

Dès enregistrement de votre dossier, vous recevrez un lien afin de créer votre mot de passe. Veillez à ce que vos fenêtres « pop-up » ne soient pas bloquées.

Après avoir créé votre mot de passe, vous pouvez supprimer ce lien.

Pour accéder par la suite au portail famille, veuillez sauvegarder sur votre PC l'adresse suivante : <https://www.kanopy.city/59-mouchin/Portail.Enfance>

Le portail famille est disponible en application pour smartphone sur « Google play » :



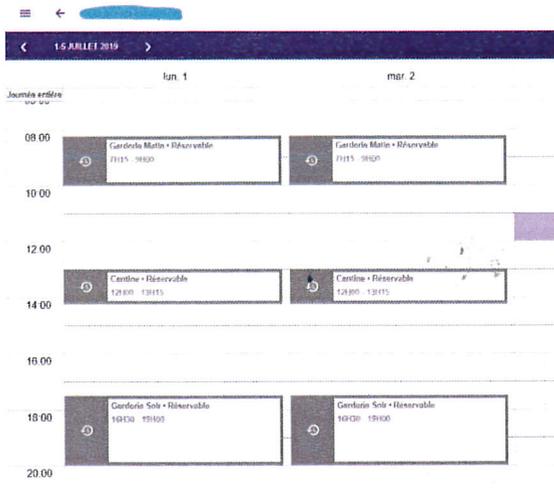
Il est également disponible en application pour Iphone sur « App Store » :



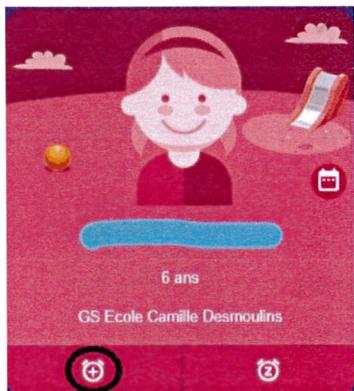
Vous pouvez ensuite vous connecter grâce au mot de passe choisi et vous arrivez sur cette interface :



En cliquant sur le nom de votre enfant, vous serez redirigé sur la page suivante afin d'inscrire ou annuler les services proposés :



En cliquant sur le bouton suivant cela vous permet également d'inscrire votre enfant sur une période donnée (les mercredis et les vacances scolaires étant d'office retirés) :



Inscription rapide [X]

Sélectionner la période à inscrire

Début : 05/07/2019 [Calendar icon]

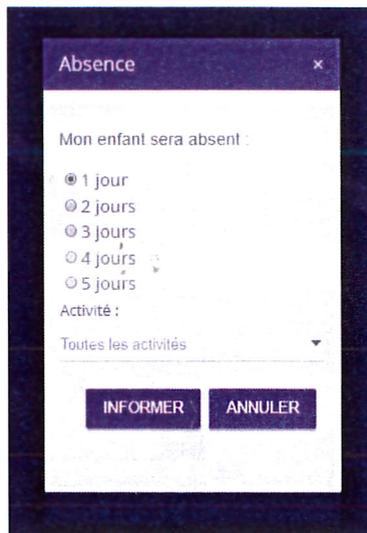
Fin : 06/07/2019 [Calendar icon]

Structure : Sélection... [Dropdown arrow]

Activité : Sélection... [Dropdown arrow]

INSCRIRE **ANNULER**

En cliquant sur le bouton suivant cela vous permet également d'annuler votre enfant sur une période donnée (les mercredis et les vacances scolaires étant d'office retirés) :



Attention les modalités de réservations restent les mêmes :

Pour la cantine : la veille avant midi (sauf vendredi midi pour le lundi et mardi midi pour le jeudi)

Dès réservation l'inscription est validée

Pour la garderie : la jeudi de la semaine précédente

La réservation n'est effective qu'après avoir reçu un mail de confirmation de la mairie.

En cas de doute, l'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute question ou aide que vous auriez besoin.